



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quartier TIGRE-MARINGOUINS à Cayenne
Avis d'ouverture d'une participation du public par voie électronique
(article L.123-19 du code de l'environnement)

Le projet urbain dit Tigre-Maringouins, porté par l'EPFA de Guyane, en secteur de l'opération d'intérêt national du même nom, s'étend sur environ 40 hectares et prévoit, à ce stade des études, la création d'un quartier mixte d'environ 1 300 logements et hébergements, accompagnés d'équipements publics et d'activités économiques de proximité, en tirant parti du nouveau transport en commun en site propre (TCSP).

Dans le cadre de la création de la zone d'aménagement concerté, du ressort du Préfet de la région de la Guyane, le projet a fait l'objet d'une étude d'impact. Les articles L.123-2 et L.123-19 du code de l'environnement prévoient en conséquence une participation du public par voie électronique.

Le projet de dossier de création de ZAC comprenant le rapport de présentation, le plan de délimitation du périmètre composant la zone, l'étude d'impact, les précisions sur l'application de la taxe d'aménagement, sera mis à disposition du public sur les sites internet

- le site internet des services de l'État en Guyane (<http://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Consultations-publiques>),
- le site internet de l'EPFA de Guyane (<https://www.epfaq.fr/>),
- le site de la mairie de Cayenne (www.ville-cayenne.fr),
- le site internet « registre dématérialisé » (<https://www.registre-dematerialise.fr/>),

au plus tard le 14 octobre 2020 à minuit (heure de Guyane).

La consultation du dossier en version papier sera possible à l'hôtel de ville de Cayenne, 1 place Victor Schoelcher, les mardis et jeudis durant les heures d'ouverture au public (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

Le public est invité à faire part de son avis et de ses observations du jeudi 15 octobre 2020 au dimanche 15 novembre 2020 minuit (heure de Guyane) sur le site internet « registre dématérialisé » (<https://www.registre-dematerialise.fr/>)

Le contact pour toutes informations supplémentaires :

Direction générale des territoires et de la mer

Service urbanisme, logement et aménagement

Mel : aucl.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 05 94 39 80 00